



ARF  
CENTRE  
VAL DE LOIRE



Mairie de GIEN  
M. Francis CAMMAL  
Maire  
3 chemin de Montfort  
45500 GIEN

N/Réf: 595/2025/CB/MD  
Dossier suivi par : Marie DALIBON

Objet : Label Villes et Villages Fleuris  
Palmarès Régional 2025

Olivet, le 13 novembre 2025

Monsieur le Maire,

Le jury régional a visité votre commune en août 2025. Nous vous remercions pour l'excellent accueil que vous lui avez réservé.

**La commune de GIEN est classée 3 Fleurs au Palmarès du Label des Villes et Villages Fleuris, et nous avons le plaisir de vous annoncer que la commune conserve ce label.**

Ce classement atteste de votre engagement pour la promotion et la valorisation de votre commune et c'est aussi une reconnaissance du savoir-faire de vos agents. Nous vous demandons d'être notre intermédiaire auprès de votre équipe municipale et des employés communaux pour leur transmettre nos félicitations et nos encouragements.

Le jury, lors de sa visite vous a indiqué quelques pistes d'amélioration et vous a donné des conseils pour évoluer. Nous vous invitons à les suivre car il s'agit d'une aide pour progresser. Vous trouverez ci-joint le rapport de la visite du jury.

En embellissant votre commune, vous contribuez à rendre notre région attractive et agréable et nous vous remercions pour votre participation.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

Christian BRAUX  
Président de l'ARF Centre-Val de Loire

Martine SALMON  
Présidente du Jury Régional

**NOM DE LA COMMUNE : GIEN**

Date de la visite : 18/08

Nombre d'habitants : 13387

Catégorie : 5

Niveau de labellisation :  Candidate    1 Fleur    2 Fleurs    3 Fleurs /  lettre de réserves en

Membres du jury : GIRBE Alain; CHACUN Eric; FINOT Alizée

Personnes rencontrées : Victoria Cabart (resp EV), Gaelle Nouard (directrice ST), Pascal Crozat (élu délégué cadre de vie), Laurent Rougeron (1er Adj Aménagement cadre de vie)

### **1/ LA VISITE DU JURY DUREE DE LA VISITE :**

*Accueil, présence du binôme élu-technicien, pertinence du circuit, respect du temps imparti, qualité du dossier, etc.*

#### **Points positifs :**

- Volonté de progresser clairement exprimée.
- Bon accueil de la part des élus.
- Bon accueil de M. l'Adjoint au Maire et du responsable des EV.
- Bonne organisation de la visite et bon échange avec le jury.
- Bon document de présentation de la ville.

### **2/ LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL**

*Motivations pour l'obtention du label, connaissance des critères d'évaluation, stratégie d'aménagements paysagers, échanges avec les partenaires, etc.*

#### **Points positifs :**

- Motivation des élus clairement exprimée.
- Le label est une reconnaissance et une valorisation du travail du personnel territorial.
- Collaboration étroite sur les projets menés entre les différents services de la ville.
- Présence du végétal toute l'année et adaptée au paysage.
- Bonne pertinence de la gestion en fonction des lieux.

### **3/ ANIMATION ET PROMOTION DE LA DEMARCHE**

*Concertation avec la population, informations envers les touristes, actions pédagogiques, etc.*

#### **Points positifs :**

- Bonne valorisation du label (logo, etc.) sur les documents de communication de la Mairie.
- Animations auprès des habitants.
- Animations auprès des écoles, des enfants.
- Tissu associatif très dynamique et complémentaire.
- Organisation de concours (maisons fleuries).

### **4/ PATRIMOINE VEGETAL ET FLEURISSEMENT**

*Arbres, arbustes, pelouses, prairies, couvre-sols, plantes mellifères et nectarifères, fleurissement 'entretien, diversité, pertinence des plantations et créativité), etc.*

#### **Points positifs :**

- Diversité dans le choix des essences d'arbres/d'arbustes/plantes vivaces/plantes herbacées ...
- Le fleurissement en pleine terre est réussi.
- Bon choix et bonne association de plantes annuelles.
- Bonne diversité végétale assurant une pérennité dans le temps.
- Bonne maîtrise du fleurissement: massifs harmonieux en volume et couleurs, en adéquation avec l'environnement.

- Bonne gestion de l'entretien.
- Taille adaptée aux plantes.
- Mise en place de plantes couvre-sols pour limiter les arrosages, les paillages.

**Conseils :**

- Intégrer des plantes mellifères et nectarifères dans les zones de fauche tardive.

## 5/ GESTION ENVIRONNEMENTALE

*Préservation de la biodiversité, des ressources naturelles (eau, sol, intrants, déchets verts, énergie), stratégie de sensibilisation et actions contre le réchauffement climatique, etc.*

**Points positifs :**

- Démarche de développement durable très avancée (végétalisation du cimetière, compostage).
- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité, et actions mises en place.
- Démarches engagées pour économiser l'eau (récupération d'eau de pluie, choix de végétaux économiques en eau, paillages couvre-sols).
- Application de différentes techniques d'entretien à travers les espaces verts (éco-paturage, collaboration avec les agriculteurs locaux,...)
- Acquisition de matériel et véhicules électriques, renouvellement par du matériel électrique.
- Actions mises en place pour limiter les îlots de chaleur, désimperméabilisation des sols...

## 6/ QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC

*Patrimoine bâti, façades, propreté, voiries, publicité, réseaux, mobilier urbain, accessibilité, etc.*

**Points positifs :**

- Espace public soigné et bien conçu favorisant une bonne qualité de vie.
- Patrimoine bâti de qualité et bien entretenu.
- Bonne maîtrise de la publicité et des enseignes.
- Enfouissement des réseaux.
- Propreté de la ville.
- Containers OM intégrés.
- Le centre bourg est très propre avec une bonne intégration et un bon entretien du mobilier.
- Accessibilité pour tous les espaces paysagers publics.
- Accessibilité sur les aires de jeux.
- Actions en faveur de la santé et du bien-être des usagers.

**Conseils :**

- Entretien du mobilier urbain à revoir.

## 7/ ANALYSE PAR ESPACE

*Entrées de commune, centre-bourg, quartiers d'habitation, parcs et jardins, jardins familiaux, abords d'établissements publics, cimetières, espaces sportifs, aires de jeux, espaces naturels, trame verte et bleue, zone d'activité, etc..*

**Points positifs :**

- Bonne lisibilité globale de la stratégie d'embellissement de la commune : aucun quartier n'est délaissé. Bonne gestion des espaces verts dans l'ensemble.
- Gestion du cimetière adaptée.
- Espaces naturels bien gérés.
- Mise en place d'espaces de loisirs et d'hébergement (développement du tourisme).

**Décision du jury :**

- Maintien du niveau évalué
- Attribution du niveau supérieur
- Lettre de réserves
- Retrait du niveau évalué

**Niveau de labellisation à l'issue de la visite :**

- 0 Fleur
- 1 Fleur
- 2 Fleurs
- 3 Fleurs
- Proposition 4 Fleurs

**CONCLUSION DU JURY :**

De beaux projets d'une certaine ampleur sont en cours d'aménagement dans la ville. Aucun quartier n'est délaissé. Un point de vigilance pour l'entretien de ces espaces dans un prochain avenir (gestion différenciée affirmée, plantation mécanisée de bulbes de printemps, suivi des jeunes arbres). Poursuivre le principe des comités de pilotage pour les nouveaux projets avec la participation des équipes espaces verts.